

Envoyé en préfecture le 12/05/2023  
Reçu en préfecture le 12/05/2023  
Affiché le **12 MAI 2023**  
ID : 035-213502362-20230511-SG2023\_180-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON**

Séance du 11 mai 2023 - Délibération n° 2023-040

**CONVENTION D'OBJECTIFS TRIPARTITE  
AVEC LE CENTRE SOCIAL CONFLUENCE**

**2023-2026**

L'an deux mille vingt-trois, le 11 mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 4 mai, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	22
Votants	27
Vote	
Pour	27
Contre	0
Abstention	0

**Président de séance :** Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

**- Absents excusés ayant donné mandat de vote :**

Madame Françoise Fouchet, pouvoir donné à Madame Karen Lanson.

Monsieur Jean-Marie Pichon, pouvoir donné à Monsieur Stéphane Lefebvre.

Madame Rola Abi Fadel, pouvoir donné à Madame Delphine Penot.

Madame Soazig Ruiz, pouvoir donné à Monsieur Marc Droguet.

Monsieur Thomas Maréchal, pouvoir donné à Monsieur Loïc L'Haridon.

**- Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :**

Monsieur Valentin Perré.

Madame Martine Évain.

**Secrétaire de séance :** Madame Géraldine Denigot.

**Rapport de Pascal Duchêne, Maire.**

*Par essence et par volonté, la Ville de Redon porte un ensemble de politiques publiques à destination des Redonaises et des Redonnais :*

- au titre de son action sociale, via le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : services à la personne âgée et/ou en situation de handicap, services d'accompagnement social pour les publics en difficulté, services d'insertion socio-professionnelle,*

Envoyé en préfecture le 12/05/2023  
Reçu en préfecture le 12/05/2023  
Affiché le **12 MAI 2023**  
ID : 035-213502362-20230511-SG2023\_180-DE

- *au titre de son action envers la jeunesse, via la Direction des Services Éducatifs et de la Citoyenneté (DSEC) : services périscolaires pour les élèves scolarisés dans les établissements primaires et élémentaires ainsi que des services à destination de l'enfance et de la jeunesse.*

*Toutefois, la Ville ne peut porter, seule, l'intégralité de l'offre de services que sont en droit d'attendre les familles et administrés Redonnais. C'est pourquoi la Ville a souhaité, depuis de nombreuses années, apporter un soutien au Centre Social Confluence pour son activité complémentaire à celle proposée par les services municipaux.*

*La Ville considère ainsi le Centre Social comme un partenaire majeur de l'animation socioculturelle sur le territoire redonnais ayant comme objectifs communs de faire participer les habitants à l'amélioration de leurs conditions de vie, au développement de l'éducation et de l'expression culturelle, au renforcement des solidarités, à la prévention et la réduction des exclusions sociales.*

*La convention tripartite d'objectifs signée en 2019 entre la Ville de Redon, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) d'Ille-et-Vilaine et le Centre Social Confluence pour la période 2019-2022 étant arrivée à échéance, il s'agit d'adopter une nouvelle convention tripartite pour la période 2023-2026.*

*Cette dernière définit le mode partenarial renforcé entre ses signataires et encadre les modalités d'accompagnement et de suivi du projet social du Centre Social, ainsi que les modalités de financement de ce projet par la Ville de Redon et la CAF d'Ille-et-Vilaine pour la période de la durée de l'agrément.*

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention d'objectifs tripartite 2023-2026 entre le Centre Social Confluence, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) d'Ille-et-Vilaine et la Ville de Redon, Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs tripartite 2023-2026 entre le Centre Social Confluence, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) d'Ille-et-Vilaine et la Ville de Redon, telle qu'elle est présentée en annexe.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention.

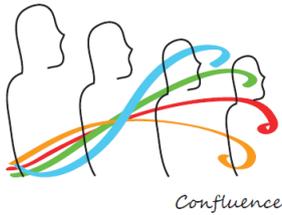
Pour extrait conforme,

~~Pascal Duchêne  
Maire de Redon~~



Mis en ligne le **16 MAI 2023**

La Secrétaire de séance,  
**Géraldine Denigot**  
5<sup>ème</sup> Maire-Adjointe



# CONVENTION D'OBJECTIFS TRIPARTITE

ENTRE

**LA VILLE DE REDON,**

**LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES  
D'ILLE-ET-VILAINE,**

**L'ASSOCIATION  
CENTRE SOCIAL CONFLUENCE.**

**2023 - 2026**

## Préambule

Il a été convenu d'instituer, par les dispositions du texte ci-après, les modalités de relations entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) d'Ille-et-Vilaine, la Ville de Redon et l'Association Centre Social Confluence, en ce qui concerne les missions reconnues d'utilité sociale à la population.

**La Ville de Redon** dans le cadre de sa politique d'action sociale a choisi de formaliser un partenariat d'échange et de construction avec ses partenaires institutionnels et associatifs s'adressant aux redonnaises et redonnais.

En effet, par essence et par volonté, la Ville porte un ensemble de politiques publiques à destination des familles redonnaises :

- au titre de son action sociale via le Centre Communal d'Action Sociale : services à la personne âgée et/ou en situation de handicap, services d'accompagnement social pour les publics en difficulté, services d'insertion socio-professionnelle,
- au titre de son action envers la jeunesse via la Direction des services éducatifs et de la citoyenneté : services périscolaires pour les élèves scolarisés dans les établissements primaires et élémentaires ainsi qu'une offre de service à destination de la jeunesse.

Toutefois, la Ville ne peut porter, seule, l'intégralité de l'offre de services que sont en droit d'attendre les familles et administrés résidant sur la Commune de Redon. C'est pourquoi la Ville a souhaité, depuis de nombreuses années, apporter un soutien constant au Centre Social pour son activité complémentaire à celle proposée par les services municipaux.

La Ville considère donc le Centre Social à la fois comme un partenaire majeur de l'animation socioculturelle sur le territoire redonnais et comme un acteur complémentaire aux services municipaux ayant comme objectifs communs de faire participer les habitants à l'amélioration de leurs conditions de vie, au développement de l'éducation et l'expression culturelle, au renforcement des solidarités, à la prévention et la réduction des exclusions sociales.

La politique d'animation de la vie sociale représente un axe constant de la politique familiale et sociale portée par les **Caisses d'Allocations Familiales**. Elle tend à faciliter l'insertion sociale des familles dans leur environnement et favoriser le développement des liens sociaux et de la cohésion sociale. Elle s'appuie notamment sur l'action des centres sociaux. La circulaire n° 2012-013 de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales indique en effet qu'un centre social *"est un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale. C'est un lieu d'animation de la vie sociale, permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets"*.

**Le Centre Social Confluence**, a construit avec les habitants et ses partenaires un nouveau projet de développement social local, qui a obtenu un avis favorable du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine pour les agréments "animation globale" et "animation collective familles" pour la période 2023 - 2026.

## IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

### Entre

La Ville de Redon, représentée par Monsieur Pascal DUCHÊNE, Maire de Redon, autorisé par délibération du Conseil Municipal du 11 Mai 2023, dénommée ci-après, "la Ville"

La Caisse d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine, représentée par Madame CONCI- HINGANT, Directrice, dénommée ci-après, "la CAF d'Ille-et-Vilaine"

L'Association Centre Social Confluence, représentée par son Président, Monsieur Yves MATHELIER, autorisé par décision du Conseil d'Administration du 8 décembre 2022, dénommée ci-après, "le Centre Social".

## Article 1 - Objet de la convention

La présente convention définit et encadre les modalités d'accompagnement et de suivi du projet social du Centre Social, ainsi que les modalités de financement de ce projet par la Ville de Redon et la CAF d'Ille-et-Vilaine pour la période de la durée de l'agrément.

Cette convention a pour objectifs :

- ♦ de définir un mode partenarial renforcé entre la Ville de Redon, la CAF d'Ille-et-Vilaine et le Centre Social dans le cadre d'une coopération renforcée et concertée au bénéfice des habitants,
- ♦ d'objectiver les attendus de chaque co-signataire et d'en prévoir les modalités d'évaluation,
- ♦ de définir les modalités de suivi du projet du Centre Social,
- ♦ de partager l'évolution du projet et de réfléchir à son adaptation si besoin,
- ♦ de participer à une connaissance sociale sur le territoire,
- ♦ d'accompagner la dynamique de développement social local sur le territoire,
- ♦ d'assurer une lisibilité des financements sur la durée de l'agrément permettant au Centre Social Confluence de mener son projet social.

## Article 2 - Les partenaires de la convention

- ♦ La Ville de Redon
- ♦ La Caisse d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine
- ♦ L'Association Centre Social Confluence.

Cette convention est conditionnée à l'agrément Centre Social délivré par la CAF d'Ille-et-Vilaine qui a reconnu le projet du Centre Social Confluence en renouvelant son agrément le 27 février 2023, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2026, en conformité avec les directives des circulaires de la Caisse Nationale des Allocations Familiales.



## Article 3 - Les objectifs de chaque partenaire

### Pour la Ville de Redon :

- ◆ Mettre en place un travail collaboratif entre la Ville, la CAF d'Ille-et-Vilaine et le Centre Social en direction des publics, pour une action concertée, cohérente et complémentaire.
- ◆ Participer à l'élaboration et à l'évaluation du projet du Centre Social.
- ◆ Suivre l'évolution du projet en fonction des évolutions des besoins et du territoire.
- ◆ Elaborer conjointement de nouveaux projets.
- ◆ Accompagner le Centre Social dans la mise en œuvre de ses missions par un appui technique et financier.

### Pour la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine :

- Favoriser l'inclusion sociale, le renforcement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire ainsi que la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité.
- Accompagner le Centre Social de Redon dans la mise en œuvre de ses missions par un appui technique et financier.
- Veiller à la conformité du projet du Centre Social au regard de la circulaire n° 2012-013 de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales : ouverture à tous, effectivité de la fonction accueil, attention portée aux publics vulnérables, participation des habitants à la définition et à la mise en œuvre du projet social, existence d'actions intergénérationnelles, d'actions favorisant la mixité des publics...
- Envisager les effets du projet social pour les habitants, notamment autour des questions d'accueil et de participation citoyenne.

### Pour l'Association Centre Social Confluence :

- ◆ Affirmer la place et le rôle du Centre Social sur le territoire au regard de son projet social agréé pour quatre ans.
- ◆ Construire les conditions nécessaires à la mutualisation d'informations et au partage de l'analyse du territoire.
- ◆ Rechercher la pérennité du financement de son projet pour la période de l'agrément.
- ◆ Mettre en place un travail collaboratif entre la Ville et le Centre Social en direction des publics, pour une cohérence d'action.

## Article 4 - Engagement des partenaires

### 1. Le Centre Social Confluence

Le Centre Social est une association au service des redonnais depuis 2002.

Son objet, tel qu'il est inscrit dans ses statuts est de :

- gérer et animer un équipement et des services qui lui sont confiés par la Ville de Redon, la CAF, Néotoa ou d'autres partenaires ;
- proposer un lieu d'accueil accessible à l'ensemble de la population, sans discrimination ;
- offrir des temps de rencontres, d'échanges, d'informations et d'activités ;
- promouvoir toute initiative tendant à développer la pratique d'activités sociales, familiales, culturelles, éducatives et de loisirs.



Le Centre Social Confluence s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre et à évaluer, en cohérence avec les orientations de la politique locale, rappelées dans le préambule, celles de la CAF d'Ille-et-Vilaine et de la Charte des Centres Sociaux et Socioculturels de France, le projet suivant qui se décline en orientations et en objectifs généraux à partir de trois axes d'intervention :

- **1<sup>er</sup> Axe – Renforcer et affirmer notre rôle territorial sur la famille et la parentalité :**
  1. Accompagner les parents dans leur rôle éducatif en proposant des temps d'échanges de rencontres.
  2. Prendre en compte les familles dans leur diversité.
  3. Renforcer les liens au sein de la famille en proposant des temps partagés.
  
- **2<sup>ème</sup> Axe – Animer et soutenir l'animation de la vie locale pour renforcer le lien social entre tous les habitants :**
  1. Affirmer notre rôle d'acteur culturel sur le territoire pour favoriser davantage la mixité sociale.
  2. Soutenir et accompagner la vie associative.
  3. Faire évoluer l'image du centre en renforçant notre communication et notre présence dans le centre de Redon.
  
- **3<sup>ème</sup> Axe – Sensibiliser au développement durable et à l'écologie dans nos actions:**
  1. Sensibiliser les habitants au développement durable et à l'écologie.
  2. Mettre en place, dans le centre social, des gestes encore plus vertueux en termes de développement durable.

Le Centre Social Confluence met en œuvre son projet en mobilisant la participation des habitants appuyés par des professionnels qualifiés.

L'association établit son budget prévisionnel et le présente aux représentants de la Ville de Redon et de la CAF d'Ille-et-Vilaine, au plus tard le 15 décembre, pour l'année suivante.

L'association s'engage à fournir son rapport d'activité annuel, ainsi que ses comptes de résultats, bilan et rapport du commissaire aux comptes au plus tard le 31 mai de l'année suivante.

## **2. Les relations du Centre Social avec la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de Bretagne**

Le Centre Social Confluence adhère à la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de Bretagne (FCSB). En se fédérant, les Centres Sociaux créent entre eux un espace d'élaboration partagé de leur Projet. Ainsi, ils se mettent en réseau, à différents échelons du territoire, pour mutualiser leurs capacités, partager et résoudre leurs difficultés et s'organiser stratégiquement afin de conduire leur action et établir des partenariats.

A ce titre, conformément au pacte fédéral signé avec la Fédération, le Centre Social Confluence bénéficie s'il le souhaite de l'accompagnement et du soutien de la Fédération dans la définition et la mise en œuvre de son projet social.

En conséquence, afin de pouvoir exercer pleinement sa mission d'accompagnement, la Fédération pourra être associée aux différentes instances mises en place pour le suivi et l'évaluation de la présente convention.



#### ♦ **la Ville de Redon**

La Ville s'engage à verser à l'association Centre Social Confluence, sur la durée de la présente convention, un financement annuel de fonctionnement pour une durée de quatre ans. Pour l'année 2023 ce montant est établi à 130 200 €. Le montant de cette subvention sera revu annuellement par avenant, sans pouvoir être inférieur à 130 200 €.

La subvention annuelle sera versée en deux fois :

- versement durant le premier semestre, d'un acompte équivalent à 50 % du montant de la subvention annuelle maximale mentionné dans la convention d'objectifs ;

- versement du solde après examen des pièces justificatives suivantes de l'exercice N-1 (*le compte de résultat et le bilan comptable de l'exercice considéré et le rapport d'activité*)

La Ville pourra mettre à disposition du Centre Social la salle de danse de la Maison de l'Enfance, moyennant une convention à intervenir.

La Ville entretiendra également à titre gracieux l'ensemble des espaces verts du centre social, pendant toute la durée de la présente convention.

#### ♦ **la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine**

Dans le cadre de l'agrément du projet social par son Conseil d'Administration, la CAF d'Ille-et-Vilaine s'engage à apporter un appui à la mise en œuvre du projet du Centre Social de Redon, à travers un soutien technique et financier.

La CAF s'engage à verser au gestionnaire, sur la durée de la présente convention, un financement sous la forme de prestations de service "animation globale et coordination" et "animation collective familles" et d'une subvention de fonctionnement.

Le montant plafond des prestations de service "Animation globale et coordination" et "Animation collective familles" s'établit respectivement à 70 785 € et 23 682 € en 2023. Leurs montants seront revus potentiellement chaque année en fonction de l'évolution des barèmes des prestations de service de la Caisse Nationale des Allocations Familiales.

Le montant de la subvention de fonctionnement est fixe sur la période 2023-2026. Son montant s'établit à 214 083 €.

Parallèlement, la CAF soutient la mise en œuvre par le Centre Social de Redon, de services à destination des familles, notamment dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, à travers le versement de prestations de services (Prestations de Service Unique, LAEP, CLAS) et dans le cadre des dispositifs réglementaires existants.

Par ailleurs, la CAF peut soutenir l'action du Centre Social, à sa demande, par l'attribution éventuelle de subventions d'investissement ou de subventions sur projets.

Au delà du financement de l'activité du Centre Social, la CAF d'Ille-et-Vilaine met à disposition de l'association gestionnaire, dans le cadre d'un contrat de location, des locaux d'une surface de 530 m<sup>2</sup> situé au 5, rue Guy Pabois à Redon. Les conditions de location des locaux sont détaillées dans le contrat annexé à la présente convention (**Annexe n°1**).



## Article 5 - Modalités de suivi du projet

### Les instances de suivi interne à l'association

Différentes instances sont mises en place au sein de la structure afin de renforcer la participation des habitants.

#### 1. Les instances de suivi de la convention tripartite

Le Centre Social Confluence organisera chaque année :

Un **comité partenarial** en mars composé de :

- Le représentant légal et des élus de l'association Confluence ;
- La direction de l'association Confluence ;
- Les élus de la Ville de Redon ;
- Les représentants techniques de la collectivité ;
- La Direction de la CAF ou son représentant ;
- Le Président du Conseil d'Administration de la CAF ;
- Un représentant technique de la CAF.
- Un représentant de la fédération des centres sociaux 35

Le comité partenarial se réserve la possibilité d'inviter toute personne compétente selon les besoins.

L'objet du comité partenarial est le suivant :

- Partager la mise en œuvre du projet et son évaluation et envisager son adaptation si nécessaire.
- Partager la situation financière de l'association pour l'année N-1.

Deux sessions du **comité technique** en mai et décembre de chaque année composée de :

- Les représentants techniques de la collectivité ;
- La direction de l'association Confluence ;
- Le représentant technique de la CAF.
- Un représentant de la fédération des centres sociaux 35

L'objet du comité technique est le suivant :

- Partager les informations autour de la mise en œuvre du projet ;
- Evaluer collectivement le projet social et envisager ses effets sur les habitants ;
- Examiner le budget prévisionnel N+1 ;
- Se tenir informer de l'actualité et des actions des partenaires particulièrement sur les thématiques communes d'intervention ;
- Préparer le comité partenarial.

L'ordre du jour de ces instances sera co-construit par les partenaires en référence aux éléments précités.

Les parties pourront, au-delà de ces instances, solliciter la tenue d'une session exceptionnelle si celles-ci en estiment le besoin. La période de renouvellement du projet social de l'association, devra faire l'objet d'une organisation spécifique, afin de garantir l'implication des signataires dans la démarche.



## **2. Les instances du Centre Social Confluence**

Le Conseil d'Administration, le bureau de l'association et les différentes commissions du centre social permettent au Centre Social de fonctionner au quotidien avec une certaine souplesse.

La CAF d'Ille-et-Vilaine et la Ville de Redon ont des représentants "membres de droit" au Conseil d'Administration (un membre pour la CAF d'Ille-et-Vilaine et trois membres pour la Ville de Redon).

## **Article 6 - Contrôle de l'activité financée dans le cadre de cette convention**

Les comptes du Centre Social Confluence sont contrôlés en application de la réglementation en cours.

La Ville de Redon et la CAF peuvent exercer leur contrôle. Le Centre Social Confluence s'engage à fournir toutes pièces justificatives demandées par les services habilités.

Le Centre Social Confluence doit pouvoir justifier en permanence de l'emploi des fonds reçus de la CAF d'Ille-et-Vilaine et de la Ville de Redon.

La CAF, avec le concours éventuel de la CNAF et/ou d'autres CAF dans le cadre d'interventions mutualisées, procède à des contrôles sur pièces et/ou sur place, pour l'ensemble des exercices couverts par cette convention, afin de vérifier la justification des dépenses effectuées au titre de la présente convention, sans que le gestionnaire ne puisse s'y opposer.

Le Centre Social Confluence s'engage à mettre à la disposition de la CAF et le cas échéant de la CNAF, tous les documents nécessaires à ces contrôles, notamment livres, factures, documents comptables, registres des présences, ressources des familles, agrément, organigramme, état du personnel, contrats de travail, rapports d'activité...

Outre l'exercice en cours, la CAF peut procéder à des contrôles sur les trois derniers exercices liquidés.

Le contrôle fait l'objet d'une procédure contradictoire. Il peut entraîner une régularisation, la récupération des sommes versées ou le versement d'un rappel.

Le refus de communication de justificatifs, ou tout autre document entraîne la suppression du financement de la CAF, et la récupération des sommes versées non justifiées.

Enfin, chaque année, le Centre Social remplira le document afin d'alimenter l'observatoire SENACS (Système d'Echange National des Centres Sociaux) lancé en 2011 dans le cadre d'un partenariat entre la CNAF et la FCSF, qui permet de rendre lisible et visible les Centres Sociaux et leur impact sur les territoires.

## **Article 7 - Durée de la convention-cadre**

La présente convention prend effet à la date de la signature conformément à la délibération du conseil municipal du 11 Mai 2023 et s'achève au terme de l'agrément accordé par la Commission d'Action Sociale de la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine le 27 février 2023, soit le 31 décembre 2026.



## Article 8 - Résiliation

La présente convention pourra être dénoncée par chacun des cocontractants par courrier adressé à chaque signataire, en respectant un préavis de six mois.

En cas de perte de l'agrément "Centre Social", la présente convention devient caduque.

## Article 9 - Avenant

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les co-contractants. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée sous la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle comporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, les autres parties peuvent y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

## Article 10 - Communication

La présente convention et l'aide de la CAF d'Ille-et-Vilaine ainsi que de la Ville de Redon doivent être mentionnées dans toute communication relative à l'équipement couvert par celles-ci (interventions et déclarations publiques, communiqués et conférences de presse, articles d'informations et brochures) ainsi qu'aux actions soutenues par ce dispositif. Il doit être apposé sur l'équipement, de manière lisible par le public, la publicité adéquate fournie par la CAF d'Ille-et-Vilaine et la Ville de Redon précisant que cet équipement bénéficie du concours financier de la CAF d'Ille-et-Vilaine et de la Ville de Redon.

## Article 11 - Recours

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif territorialement compétent, à savoir le Tribunal Administratif de Rennes.

## Article 12 - Conditions de renouvellement de la convention

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation d'une évaluation-bilan effectuée au regard des critères d'évaluation du projet social (cf annexe n°2), d'un diagnostic de territoire et de la présentation d'un nouveau projet social et de l'obtention du renouvellement de l'agrément délivré par la CAF d'Ille-et-Vilaine.

Fait en trois exemplaires,  
A Redon, le

La Directrice de la  
Caisse d'Allocations Familiales  
d'Ille-et-Vilaine

Le Maire  
de la Ville de Redon

Le Président  
du Centre Social Confluence

**Madame CONCI -HINGANT**

**Pascal DUCHÊNE**

**Yves MATHELIER**

# ANNEXE

## **Annexe n°1**

Convention d'occupation de locaux entre la CAF et le Centre Social

## **Annexe n°2**

Critères d'évaluation du projet social

## Annexe n°2

### Evaluation du projet social 2023/2026

L'évaluation d'un projet permet de mesurer les résultats obtenus par rapport à des objectifs fixés.

Son intérêt est surtout de comprendre pourquoi il y a eu des écarts entre les résultats attendus et ceux obtenus. En fonction de leur nature ou de leur objectif, certaines actions peuvent être difficilement mesurables.

L'évaluation doit nous permettre plusieurs choses à la fois :

- Piloter le projet au cours de sa réalisation, en précisant et en ajustant les actions au regard des objectifs généraux, afin de mieux répondre aux valeurs et orientations décidées.
- Porter des jugements en profondeur sur le projet, en identifier la plus-value, en vérifier son succès en utilisant des critères d'évaluation. Elle vise à nous faire progresser collectivement
- Mettre en valeur les réussites du projet.

Pour évaluer notre projet, il nous a fallu fixer par objectifs opérationnels, les attendus et les indicateurs.

Certains attendus ou indicateurs ne permettront pas une évaluation quantitative mais feront davantage appel à la prise en compte de ressentis ce qui est beaucoup plus subjectif mais tout aussi constructif.

Afin d'apporter régulièrement les corrections nécessaires à notre projet, une évaluation annuelle aura lieu.

Nous profiterons également de notre rapport d'activités, pour présenter les résultats des objectifs opérationnels lors de notre assemblée générale annuelle.

Nous nous servirons également des différentes rencontres bénévoles partenaires ou habitants pour alimenter cette évaluation.

L'objectif de cette évaluation est de faire vivre notre projet social. Elle doit nous permettre de :

- Piloter le projet au cours de sa réalisation en précisant et ajustant les actions au regard des objectifs généraux afin de mieux répondre aux valeurs et orientations décidées.
- Porter des jugements en profondeur sur le projet, en identifier la plus-value, en vérifier son « succès » en utilisant les critères d'évaluation.
- Progresser collectivement
- Mettre en valeur les réussites du projet

Pour mettre en œuvre cette démarche, le Centre a effectué des choix : d'abord sur les principes et valeurs qu'il souhaite appliquer, puis sur la méthode de mise en œuvre pour ces quatre années de projets. L'évaluation doit permettre de le gérer en repérant les anomalies en cours d'exécution et apporter des corrections.

Cette évaluation se fera en équipe, en fin d'année, pour faire le bilan de l'année et ainsi réviser ou ajuster des objectifs opérationnels et les activités pour l'année suivante.

Elle sera enrichie des commissions mises en place dans certaines actions, afin de favoriser la concertation.

Cette évaluation se veut simple, réaliste et efficace.

Ce ne doit pas être une démarche d'expert. L'outil doit être compréhensible et utilisé en animation participative.

L'outil proposé servira de trame d'évaluation. Ce tableau est basé sur la comparaison entre les résultats attendus définis et les résultats obtenus. Ils seront mesurés par des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

Les écarts permettent d'analyser les résultats.

L'évaluation prendra en compte les éléments internes et externes, qui ont influés ou influenceront, sur la mise en œuvre du projet.

Le niveau de satisfaction, par rapport aux résultats obtenus, sera mesuré de manière simple, à l'aide d'un code couleur.

L'évaluation sera complétée par nos rapports d'activités.

En fin de projet nous souhaiterions également évaluer son impact social sur le territoire.

Le niveau de satisfaction est mesuré selon un code couleur :

Résultat attendu atteint
Résultat attendu partiellement atteint
Résultat attendu non atteint
Non mesuré

Les mesures qualitatives sont indiquées de la façon suivante

- ++ Très bien
- + Correct
- Moyen
- Décevant

## AXE 1 Renforcer et affirmer notre rôle territorial sur la famille et la parentalité

OBJECTIFS	OBJECTIFS OPERATIONNELS	INDICATEURS DE REALISATION	MESURE 2023/2024	MESURE 2024/2025	MESURE 2025/2026	ANALYSE DES ECARTS COMMENTAIRES FORCES FAIBLESSES	NIVEAU DE SATISFACTIONS	RECOMMANDATIONS AJUSTEMENTS/ OPPORTUNITES
Accompagner les parents dans leur rôle éducatif en proposant des temps d'échanges de rencontres	Soutenir les actions familles et la fonction de parentalité	Obtention ou non du label. Fréquentation aux causeries et aux ateliers. Mise en place de l'espace						
	Affirmer notre compétence familiale en interne et auprès des partenaires	Fonctionnement de la veille Regard sur les rencontres avec les partenaires						
	Donner aux familles le pouvoir d'agir	Implication des familles dans le CA et la commission Analyse du questionnaire						
Prendre en compte les familles dans leur diversité	Renforcer nos actions intrafamiliales et intergénérationnelles	Fréquentation lors de nos actions						
	Continuer à améliorer les relations entre les familles quelles que soit leurs différences	Regard sur le temps fort Fréquentation des familles aux sorties						
	Favoriser la mixité sociale dans nos actions	Analyse de la mixité dans nos actions						
Renforcer les liens au sein de la famille en proposant des temps partagés	Renforcer le lien familial par le jeu et la culture	Regard sur l'évolution de la Ludothèque Analyse de la fréquentation Renouvellement du CLAS						
	Proposer des actions familiales hors des murs	Regard sur la fréquentation de nos actions hors les murs						

## AXE 2 Animer et soutenir l'animation de la vie locale pour renforcer le lien social

OBJECTIFS	OBJECTIFS OPERATIONNELS	INDICATEURS DE REALISATION	MESURE 2023/2024	MESURE 2024/2025	MESURE 2025/2026	ANALYSE DES ECARTS COMMENTAIRES FORCES FAIBLESSES	NIVEAU DE SATISFACTIONS	RECOMMANDATIONS AJUSTEMENTS
Affirmer notre rôle d'acteur culturel sur le territoire pour favoriser la mixité sociale	Affirmer notre rôle d'acteur socioculturel sur le territoire pour favoriser la mixité sociale	Nombre d'expositions et fréquentation du public						
	Consulter nos adhérents pour leur donner le pouvoir d'agir	Nombre de retour du questionnaire						
	Devenir un centre social et socioculturel	Changement des statuts ou non						
Soutenir et accompagner la vie associative	Fédérer les associations entre elles afin de contribuer au renforcement de la vie associative du territoire	Nombre d'associations à participer à la rencontre						
	Soutenir et accompagner la vie locale et associative du territoire	Nombre d'associations accompagner						
	Affirmer la place des bénévoles dans les actions du centre en leur offrant la possibilité de se former et de se rencontrer	Regard sur la participations des bénévoles						
Faire évoluer l'image du centre en renforçant notre communication et notre présence dans le centre de Redon	Affirmer notre identité. Valoriser notre Halte-Garderie ainsi que l'ensemble de nos services et actions. Etre mieux identifié par les partenaires et par l'ensemble des habitants du territoire.	Refonte ou non des moyens de communication Regard sur le nombre d'actions Analyse et bilan des rencontres						
	Etre plus présent dans le centre de Redon pour répondre au maximum à l'ensemble des habitants de la ville. Améliorer nos espaces d'accueil.	Fréquentation lors des actions Utilisation ou non d'un nouveau local Satisfaction des publics Satisfaction du public						

### AXE 3 Sensibiliser au développement durable et à l'écologie dans nos actions.

OBJECTIFS	OBJECTIFS OPERATIONNELS	INDICATEURS DE REALISATION	MESURE 2023/2024	MESURE 2024/2025	MESURE 2025/2026	ANALYSE DES ECARTS COMMENTAIRES FORCES FAIBLESSES	NIVEAU DE SATISFACTIONS	RECOMMANDATIONS AJUSTEMENTS
Sensibiliser les habitants au développement durable et à l'écologie	Sensibiliser, informer par certaines de nos actions nos adhérents à des pratiques plus responsable et économique en terme de respect de l'environnement.	Regard sur l'évolution des pratiques. Fréquentation lors des expositions.						
	Montrer que des petites actions peuvent être des actions en faveur du développement durable.	Evaluation du nombre de participants. Regard sur la politique d'achat						
	Soutenir les initiatives d'habitants ou d'associations en terme de développement durable et d'actions anti gaspillage et permettre aux salariés et bénévoles qui le souhaitent de se former sur ce sujet.	Nombres d'actions soutenues. Nombre de personnes formées						
Mettre en place dans le centre social des gestes encore plus vertueux en terme de développement durable	Accentuer notre politique de tri sélectif et de recyclage de nos déchets dans le fonctionnement global au niveau du centre (service administratif, halte-garderie, animations, activités, ...)	Mise en place ou non d'actions et mesure de leur impacte						
	Renforcer notre politique d'achat de produits plus respectueux de l'environnement et en privilégiant les achats de proximité	Regard sur l'évolution du pourcentage. Bilan sur notre nombre d'achat en circuit courts						
	Encourager et soutenir les mobilités douces lors des déplacements des salariés, bénévoles ou pour nos actions et activités.	Bilan de nos déplacements en mobilités douces Analyse de l'utilisation du vélo par les salariés et les bénévoles						